

AAPPMA (Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) LA MARAICHINE

L'AAPPMA (Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) LA MARAICHINE gère les droits de pêche sur un vaste territoire puisqu'il comprend toutes les eaux du domaine privé de Saint Hilaire La Palud jusqu'aux portes de Niort, soit plus de 75 Km de rivière. Elle possède dans ses rangs à la fois des pêcheurs à la ligne mais aussi des pêcheurs aux engins. C'est la troisième AAPPMA du département avec plus de 690 pêcheurs en 2015.

Site internet : <https://aappmalamaraichine.wordpress.com/>

Adresse email : lamaraichine@gmail.com

Activités 2016 :

- Ecole de pêche : [Atelier Pêche et Nature](#)
- [Stage initiation pêche aux leurres](#)
- [Stage perfectionnement pêche aux leurres](#) et pêche à la mouche
- [Atelier fabrication d'engin](#)
- [Fête de la pêche](#)
- [Alevinage](#)

Conseil d'Administration :

BODET Roger : Président Route de la Chapelle, 79460 Magné. Téléphone : 05 49 76 50 99.
Mobile : 06 86 91 80 09. Mail : roger.bodet79@gmail.com
CAQUINEAU Joseph : Vice Président
BEAUCHAMP Christoph : Secrétaire
BISTON Daniel : Trésorier
LANBERTON André : Secrétaire Adjoint

JOURDAIN Michel
DURAND Claude
PAPIN Jacques
GROS Bernard
ROUX Jean-Dominique
DUTARTRE Bernard

Objet de l'association :

L'association a pour objet :

- 1/ de détenir et de gérer des droits de pêche ;
 - Sur les domaines publics et privés de l'Etat ;
 - Sur les domaines publics et privés de collectivités locales ;
 - Sur les domaines privés de propriétaires ;
 - Sur ses propres propriétés ;
- 2/ De participer activement à la protection des milieux aquatiques et de leur patrimoine piscicole, en particulier :
 - Par la lutte contre le braconnage ;

- Par la lutte contre la pollution des eaux ou toute autres causes qui ont pour conséquence la destruction, la dégradation des zones essentielles à la vie du poisson ;
- 3/ D'organiser la surveillance, la gestion et l'exploitation équilibrée de ses droits de pêche dans le cadre des opérations départementales de gestion piscicole des milieux aquatiques portées à sa connaissance par la fédération départementale ;
- 4/ D'effectuer, sous réserve des autorisations nécessaires, toutes les interventions de mise en valeur piscicole ;
- 5/ De favoriser les actions d'informations, de promouvoir des actions d'éducation dans les domaines de la protection des milieux aquatiques, de la pêche et de la gestion des ressources piscicoles.

L'association a son siège à la Mairie du Vanneau-Irleau. Elle a été créée en 1986 pour montrer l'attachement des habitants du Marais Poitevin aux pratiques traditionnelles de la pêche aux engins et filets. L'association la Maraîchine a été fondée par, M André CARDINAUD, il était également président du Syndicat des Marais Mouillés 79 (SMM79). C'est le SMM79 qui a l'exercice du droit de pêche de tous ses membres propriétaires. Ce droit de pêche est rétrocédé par convention à La Maraîchine. Le territoire de La Maraîchine est vaste puisqu'il comprend toutes les eaux du domaine privé de Saint Hilaire La Palud jusqu'à Niort.

Liste des dépositaires chez qui on peut se procurer une carte de pêche :

- **Chez Melano, Chemin Neuf, IRLEAU**
- **Natura Chasse Pêche, 17 Impasse des Charmes, BESSINES**
- **Au Bon Pêcheur, 14 Marais de Sevreau, MAGNE**
- **La petite épicerie, 2 rue de l'Eglise, LE VANNEAU**
- **« Il Etait Une Fois », Rue Grande Fontaine, St GEORGES DE REX**
- **COOP, 6 rue du Marais, ARCAIS**
- **Chez T'Rez, Alimentation Presse, 2 place de l'Eglise, COULON**

Si un dépositaire vend des cartes pour plusieurs AAPPMA, demander, éventuellement avec insistance, la carte de La Maraîchine.